

MEMO de l'animateur

Marche à suivre :

1. Élaboration d'une randonnée (journée, demi-journée, week-end, semaine)

Réunir les sources d'information (topos, cartes IGN...)

Reconnaître par soi-même le parcours pour affiner les données. (Distance, durée, difficultés physiques et naturelles, passages interdits, variante pour raccourcir en cas de problème avec si possible un collaborateur que nous nommerons serre-file.)

Établir un tableau de marche. Modèle sur site ou disponible dans les locaux.

En période de chasse, informer la fédération de chasse 4 semaines avant la randonnée. (Voir lettre type).

2. Avant le départ

S'enquérir de la météo

Prévoir la carte, la boussole, la trousse de secours, un gilet de sécurité + un gilet pour le serre-file,

Un sifflet, un taki walkie si nécessaire.

Ce matériel peut vous être prêté au local.

Prendre la trousse à pharmacie au local, au moment des permanences.

3. Au point de rendez-vous de la randonnée

Se présenter et présenter son serre-file.

Accueillir les nouveaux et s'assurer que tous les participants ont la licence du club.

Présenter son parcours et les difficultés éventuelles.

Donner les consignes de sécurité. (Arrêt technique : laisser le sac au bord du chemin, rester sur place ou près de la dernière balise en cas de perte de contact avec le groupe.)

Respecter l'horaire de départ et recenser le nombre de participants au départ, pendant et à l'arrivée.

Le serre-file œuvre en binôme avec l'animateur. C'est un maillon important sur qui l'animateur peut s'appuyer.

Pendant

Rester la personne référant et disponible.

Adapter l'allure à celle du plus faible.

Gérer les passages difficiles

Faire face aux imprévus (encas d'accident « protéger, alerter, secourir »)

Assurer cohésion et convivialité dans le groupe

Partager l'espace avec d'autres usagers dans la plus grande courtoisie

Respecter et faire respecter l'environnement (propriété privée, clôtures, faire respecter la charte du randonneur)

4. Fin de randonnée

Faire une évaluation de la randonnée auprès du groupe.

Ne pas oublier de transmettre dans la semaine, le nombre de participants au secrétariat du club.

Rendre la fiche compte-rendu d'une sortie nature à la fédération de chasse.

L'animateur est le seul responsable du groupe.

Notamment modifier ou annuler en cas de nécessité.

Le club propose des formations en liaison avec la FFRP

Les infos de ce mémo s'appuient sur la règlementation de la FFRP.